



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 20 janvier 2022 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

| | | |
|--------------------------|---|--------------------------|
| Nombre de membres | : | 33 |
| En exercice | : | 33 |
| Présents | : | 18 |
| Votants | : | 31 |
| Convocation et affichage | : | 14/01/2022 |
| Président de séance | : | Madame Maryanne BOURDIN |
| Secrétaire de séance | : | Monsieur Jérémie FRAYSSE |

Etaient présents : Edith MANTELIN, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Jérémie FRAYSSE, Catherine MOINE, Danielle MAGAND, Juanita GARDIER, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Catherine MICHALON (pouvoir à Laura MARTINS PEIXOTO), Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Patrick SAIGNE), Simon PLENET (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Jamal NAJI (pouvoir à Pascal PAILHA), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Romain EVRARD (pouvoir à Edith MANTELIN), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Clément CHAPEL), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Aurélien HERRERO, Véronique NEE.

CM-2022-10 - DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - ACTION CŒUR DE VILLE - REORGANISATION DU MARCHE FORAIN

Rapporteur : Monsieur Clément CHAPEL

La Ville d'Annonay est engagée, aux côtés d'Annonay Rhône Agglo, dans le programme national « Action Cœur de Ville » visant à redynamiser les cœurs des villes moyennes, maillon indispensable de la structuration du territoire français. L'avenant à la convention-cadre initiale Action Cœur de Ville approuvé lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 détaille le diagnostic d'attractivité du centre-ville et propose une stratégie de revitalisation déclinée en feuille de route.

La feuille de route identifie, entre autres, comme objectifs de repenser l'emplacement du marché hebdomadaire du samedi matin afin de le dynamiser et d'en faire un levier d'attractivité pour le centre-ville.

En effet, le marché hebdomadaire, dans sa configuration historique éclatée sur deux sites (place de la Liberté et place de la Libération), n'apportait plus la satisfaction attendue tant par les forains et que par les clients du marché.

Une phase d'expérimentation a donc été conduite sur 5 mois, de fin avril à fin septembre 2021, pour tester une implantation unique regroupée autour de la place de la Liberté et incluant la rue Montgolfier, piétonnisée pour l'occasion. Cette phase expérimentale devait permettre de vérifier que cette nouvelle implantation :

- permettait à l'ensemble des forains de travailler dans de bonnes conditions et de développer leur activité ;

- apportait satisfaction aux usagers, clients du marché ;
- contribuait à renforcer l'attractivité du parcours marchand et des commerces sédentaires du centre-ville ;
- était techniquement réalisable.

A l'issue de la période de test, une enquête réalisée auprès des forains, des clients et des commerces sédentaires a permis de valider la pertinence de cette nouvelle implantation et la satisfaction de l'ensemble des acteurs.

Ce travail de réorganisation sera également l'occasion de réviser le règlement du marché forain. En effet, compte-tenu de son ancienneté, il convient de procéder à sa révision, non seulement pour y intégrer les dispositions relatives à la nouvelle implantation, mais aussi pour le conformer à la réglementation en vigueur et y intégrer des ajustements favorisant la dynamisation et le bon fonctionnement du marché.

Il prévoira :

- les détails de la nouvelle implantation du marché sur la place de la Liberté et la rue Montgolfier,
- une extension générale des horaires d'accueil des clients sur le marché jusqu'à 13h30, avec une modulation sur la période estivale jusqu'à 13h45,
- une mise en conformité avec la réglementation régissant les marchés de France.

L'adoption de ce nouveau règlement est du ressort du maire, il fera l'objet d'un arrêté municipal.

Il est précisé que ce règlement et la nouvelle implantation a été présenté lors de la commission marché du 22 novembre 2021.

Il est donc proposé, par cette délibération, de pérenniser la nouvelle implantation place de la Liberté et rue Montgolfier.

VU le code général des Collectivités territoriales et, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2224-18,

VU la délibération du Conseil municipal n° CM-2018-203 du 24 septembre 2018 portant l'approbation de la convention « Action Cœur de Ville »,

VU la délibération n° CM-2020-215 approuvant l'avenant n° 1 à la convention-cadre Action Cœur de Ville valant convention d'ORT et lancement de la phase de déploiement,

VU l'avis de la commission marché du 22 novembre 2021,

VU l'avis favorable de la commission générale du 13 janvier 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la nouvelle implantation du marché place de la Liberté et rue Montgolfier,

PRECISE que le règlement intérieur du marché révisé suivant les modalités susmentionnées, fera l'objet d'un arrêté du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 31/01/22

Affiché le : 27/01/22

Transmis en sous-préfecture le : 31/01/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220120-29376-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
La Conseillère Municipale

Maryanne BOURDIN